Contact & lieu de formation
9, Avenue Louis Barthou
35000 Rennes
T : 09 54 15 50 50 - rennes@terreetfeu.bzh

Ateliers terre&feu
Ecole d'Art • Formation continue

CERATOURNA-35H

CERAMIQUE Tournage 35h

Durée & Organisation	❖ 35 heures de formation regroupées sur 5 journées consécutives ❖ Formation uniquement en présentiel
Public & Pré-requis	❖ Tout public : débutants acceptés ❖ Capacité à travailler en autonomie sous le guidage technique d'un enseignant. ❖ Locaux et cours accessibles aux personnes handicapées moteur (autres handicaps non consulter). ❖ Savoir être : pouvoir progresser dans la patience et la persévérance ❖ Un dossier de candidature est à fournir à l'école : CV+ lettre de motivation + visuels si pratique artistique existante
Modalités admission	❖ Validation de l'admission après entretien avec la direction de l'école pour vérifier la cohérence du choix de formation avec les objectifs visés par le candidat
Objectifs pédagogiques	❖ S'approprier les gestes, apprendre les gestes du tournage ainsi que les postures adaptées pour tourner, ❖ Préparer la terre et la recycler, ❖ Identifier les différents stades de raffermissement d'une terre, ❖ Intégrer les techniques de finition d'une pièce par tournassage, ❖ pour les élèves confirmés, et après évaluation, des « challenges » peuvent être proposés : sérié, régularité, formes complexes, formes fermées, formes en plusieurs parties, etc.

Contact & lieu de formation
9, Avenue Louis Barthou
35000 Rennes
T : 09 54 15 50 50 - rennes@terreetfeu.bzh

Contenu de la formation

❖ **Lundi 10h-18h**
Jour 1 : Cylindre
Matin :
15 min : Accueil autour d'une boisson chaude. Présentation du lieu et de l'intervenante.
30 min : Tour de présentation de chacun des participants, (prénom, objectifs, envies).
15 min : Rappel des objectifs du stage, de l'organisation de la semaine et de la journée.
30 min : Transmission des gestes techniques : Préparation de la terre pour tournage (bélier, millefeuille), Démonstration de tournage d'un cylindre.
1h30 : Pratique par les stagiaires : Etirements, pétrissage de balles de 500g, centrage, percage, volcan.
Après-midi :
1h: Coupe des cylindres. Analyse collective et individuelle.
1h : Présentation théorique du matériau argile, composition, états. Cueillette et préparation Présentation des étapes de fabrication d'un objet céramique. Visite de l'atelier.
1h30 : Tournage de cylindre : toutes les étapes.
30 min : étirements, tour de parole, rangement, nettoyage

❖ **Mardi 10h-18h**
Jour 2 : Cylindre, tournassage
Matin :
20 min : Accueil, tour de météo, objectifs de la journée, échauffement
1h : Tournassage de cylindres réalisés la veille. Propositions de différents pieds, techniques
1h 30 : Tournage de cylindres avec différents poids de terre

Après-midi :
1h : Principe du recyclage de terre et pratique par les stagiaires
2h30 : Théorie de calcul de poids de terre en fonction de la taille de la pièce souhaitée (+ rétractation). Pratique sur des cylindres de différentes hauteurs et diamètres. Coupe, analyse individuelle et/ou collective.
30 min : Etirements, tour de parole, rangement, nettoyage

❖ **Mercredi 10h-18h**
Jour 3 : Travail à la motte
Matin :
20 min : Accueil, tour de météo, présentation de la journée, échauffement
1h : Tournassage des cylindres de la veille
2h : Présentation du travail à la motte. Pratique par les élèves de petites séries, cylindres ou bols, couvercles pour pots des jours précédents. (prévoir pause)
Après-midi :
1h30 : présentation en binôme des difficultés/facilités de chaque élève au groupe.
2h : Travail à la motte, recyclage de terre en parallèle
30 min : tour de parole, rangement, nettoyage, étirements

❖ **Jeudi 10h-18h**
Jour 4 : Tournassage et bols
Matin :
20 min : Accueil, tour de météo, présentation de la journée, échauffement
1h : Tournassage des pièces précédentes
2h: Présentation des gestes d'ouverture de formes ouvertes. Pratique par les élèves.

Après-midi :
30min : Exercices de calculs de cotes de tournage, en fonction de cotes de la pièce finies et du coefficient de rétractation. Calcul du poids de terre nécessaire.
2h30 : Tournage de formes ouvertes : bols. Coupe et analyse individuelle.
30 min : tour de parole, nettoyage, rangement.

❖ **Vendredi 9h-17h**
Jour 5 : Pratique libre (pièces coupées systématiquement)
Matin :
20 min : Accueil, tour de météo, présentation de la journée, échauffement

Contact & lieu de formation
9, Avenue Louis Barthou
35000 Rennes
T : 09 54 15 50 50 - rennes@terreetfeu.bzh

	3h30 : Pratique libre (précisions sur les gestes techniques individuels) **Après-midi :** 1h : Cercle de fin de stage et bilan 2h : Rangement de l'atelier ❖ Le temps nécessaire à la fabrication, au séchage, à la cuisson ne permet pas la mise en couleur (émaillage). 5 petites pièces (ou 3 moyennes) pourront être conservées et cuites en biscuit. Les stagiaires pourront demander l'émaillage de leur pièces pour un coût supplémentaire à raison de 2 euros/ pièces.
Pédagogie & moyens techniques	❖ Il est mis à disposition un tour par élève pendant l'intégralité de la formation. ❖ La formation est basée à la fois sur les démonstrations, les explications théoriques et beaucoup de travail en situation. La formation en petit effectif permet un encadrement personnalisé efficace. ❖ Terres fournies. Cuissons comprises faites sur place. 5 petites pièces (ou 3 moyennes) pourront être conservées et cuites en biscuit. ❖ **Matériels à apporter par l'élève** : ongles coupés courts, tablier/blouse, kit de potier, réf 35341410 chez Como Céramique par exemple, une charlotte pour les cheveux, carnet prise de note A5+ stylo, 1 ou 2 serviettes éponge, règlet métallique 20cm, aiguille de potier, Mirette P74 de chez Céradel ou C14 n°4 de chez Solargil ou PF1905 de chez Como, Estèque droite, 3 sacs plastiques de 30 litres pour protéger vos pièces.
Modalités évaluation	❖ Un suivi personnalisé sera effectué par l'artiste-formateur tout au long de la formation. L'évaluation sera ainsi faite en permanence et fera l'objet d'un échange direct avec le stagiaire. ❖ Une évaluation formelle sera effectuée en fin de formation et une attestation de compétence délivrée.
Artistes Formateurs	❖ Céramiste de profession, le(la) formateur(trice) est un(e) artiste qui travaille son art de façon quotidienne. Son habitude de la pédagogie lui permet de s'adapter à chacun selon ses facilités/difficultés et son niveau.

SARL FLM

Lieu de formation
9, Avenue Louis Barthou
35000

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la SARL FLM. Le fait de s'inscrire implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client.

Identité

La SARL FLM est une société immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° de Siret 484 429 162. C'est un organisme de formation en arts plastique reconnu par le n° d'activité 53 35 08999 35 délivré par la DIRRECTE Bretagne. La gérance est assurée par Mme Françoise LE MOUËLLIC. Le siège social est situé 9 avenue Louis Barthou à Rennes (35).
De par son statut, la SARL FLM est tenue de suivre les directives du ministère du travail.

Conditions financières, règlement et modalités de paiement

La langue utilisée par la SARL FLM est le français dans tous les documents.
Tous les prix sont indiqués en euros. La SARL FLM a un statut d'organisme de formation et à ce titre, les prestations de la SARL FLM sont exonérées de TVA.
Les devis pouvant être effectués sont valables 2 mois ou 48h avant le début prévu de formation sous réserve de place dans les cours. Avant la prestation, un contrat est établi et signé par les deux parties. Il sera archivé pendant 3 ans et accessible sur demande écrite.
Pour les formations longues, le règlement du prix de la formation fixé par la SARL FLM est à effectuer tout au long de cette formation selon les conditions définies à la signature du contrat. Pour les formations courtes (une semaine maximum), le paiement ne sera effectif qu'à l'issue de cette formation.
Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. La SARL FLM aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à la SARL FLM.
En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client ou un autre financeur extérieur (entreprise par exemple), il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment ou en amont de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO ou un autre financeur tiers, la différence sera directement facturée par la SARL FLM au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à la SARL FLM au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, la SARL FLM se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.
Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à des conditions de paiement particulières. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Droit rétractation et annulation

Le client peut faire jouer son droit de rétractation dans les 14 jours suivants la signature du contrat de prestation. Si la prestation (la formation) commence lors de ce délai, l'abandon de ce droit devra être indiqué dans ce contrat.
Ce délai de rétractation passé, en cas d'annulation de la formation par le client moins de 14 jours avant le début de formation, la SARL FLM se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation à hauteur de 100% du prix H.T. de la formation.

Interruption d'une formation

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour cause de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
Si l'abandon de la formation par le stagiaire n'est pas causé par un motif de force majeure, le contrat est également résilié. La totalité des sommes prévues au contrat pour la formation complète est exigible.

Absence lors d'une formation

Lorsqu'une absence se produit et que celle-ci relève d'un motif médical ou professionnel, un rattrapage de cours pourra être envisagé dans la mesure des moyens de la SARL FLM et dans le respect des effectifs maximum des cours dans la limite de 3 séances maximum sur une année. Un justificatif médical ou professionnel devra être fourni.

Règlement intérieur

Le client est tenu de respecter le règlement intérieur et les conditions sanitaires définies par la SARL FLM. En cas d'écarts répétés malgré les remarques de la SARL FLM, une exclusion pourra être prononcée sans que cela puisse ouvrir le droit à remboursement.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque cours est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque cours, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.
Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les contrats de formation dûment signés ont une valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. La SARL FLM peut alors proposer au client de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.
Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, la SARL FLM se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Attestation

A l'issue de la formation, la SARL FLM adresse une attestation de formation au client. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO ou un autre financeur tiers, la SARL FLM lui fait parvenir une facture accompagnée selon la demande du tiers d'une attestation de présence ou d'une attestation de formation.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, la SARL FLM est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients.
La SARL FLM ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à la SARL FLM, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la SARL FLM.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique déclaré à la CNIL sous le N°2014767 destiné à améliorer nos actions de formation. Le destinataire est la SARL FLM. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la SARL FLM à l'adresse rennes@terreetfeu.bzh.
Par ailleurs, le client autorise la SARL FLM à fixer son image, individuellement ou en groupe, sur tout support : photographie, vidéo, numérique, dessin, etc. et de reproduire, d'utiliser, de diffuser, et/ou de publier son image par tout moyen de communication : brochures, Internet, audiovisuel, presse, exposition etc.
Cette autorisation est donnée pour toute utilisation en lien avec l'activité de la SARL FLM, à des fins publicitaires, promotionnelles, commerciales, d'enseignement, artistiques et/ou culturelles, à titre gratuit et non exclusif et sans limite dans le temps ou dans l'espace.
La SARL FLM s'interdit expressément d'identifier nommément le stagiaire ainsi que toute exploitation de l'image susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du stagiaire.
S'il le souhaite, le client peut faire valoir son refus de l'utilisation de son image lors de la signature du contrat de formation.

Médiateur de la consommation

En cas de litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable, le client peut faire appel au médiateur de la consommation après avoir fait une demande écrite auprès de la SARL FLM pour régler ce litige. Sur Rennes, le client peut faire appel à Médiation 35, 6 rue Hoche 35000 Rennes (www.mediation35.fr).

Droit applicable et juridiction compétente

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grande Instance de sera seul compétent pour régler le litige.